

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 48 (1986)

Heft: 6

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vulgarisation, facteur de dynamisme paysan

Qui fait partie de la vulgarisation agricole? Le service vaudois annonce, dans son rapport d'activité 1985, 2553 membres répartis dans 98 groupes agricoles et 6 groupes viticoles; les 58% des personnes se situent en plaine, 10% en zone pré-alpine et 32% en montagne. Les effectifs de la vulgarisation n'ont cessé de progresser au cours des dernières années.

Sur la base d'un capital de données unique, tant individuelles que régionales, la vulgarisation peut développer toute une méthodologie d'analyses et de prévisions. Les carnets d'exploitation, les comptabilités repré-

sent des outils de travail indispensables dans la conduite d'une entreprise paysanne.

Le Service vaudois de vulgarisation agricole (Lausanne) met à disposition des informations technico-économiques: des conseils individuels et fiscaux, notamment. Il fournit des instruments de gestion et de contrôle des exploitations; assure une vulgarisation féminine; dépanne en cas d'accident, maladie, service militaire, vacances, etc.

Rattaché à l'Association vaudoise des groupes d'études agricoles et viticoles, le service vaudois de vulgarisation a été fondé en 1958. (cria)

Police des champs

Les paysans suisses ont la possibilité d'assurer leurs cultures contre la grêle ou d'autres catastrophes naturelles. L'assurance globale pour exploitations agricoles représentait l'an passé 36% de la somme assurée dans les polices, précise-t-on à la Société suisse d'assurance contre la grêle. Avec 20%, les céréales viennent en deuxième position, précédant la vigne (11,9%) et l'assurance globale pour les exploitations horticoles et pépinières (8,8%) entre autres. Parmi les cultures assurées: les herbages, porte-fruits et bois de vigne, maïs, fruits, tabac, plantes oléagineuses et sarclées, légumes et baies.

En ce qui concerne les primes encaissées, l'assurance globale pour exploitations agricoles représente 28,5%, la vigne 26%, les céréales 11,2% et les fruits 8,4% notamment. (cria)

Banques de données pour les agriculteurs

agr – Aujourd'hui, l'agriculteur ne saurait se passer lui non plus des banques de données électroniques. Car, ainsi qu'on l'a souligné au terme d'une étude menée par la «Technische Universität» de Munich: «la rapidité et l'efficacité des échanges de connaissances nouvelles et leur utilisation par les agriculteurs sont un élément déterminant du développement futur tant de l'agriculture que de la protection de l'environnement». Cette étude, publiée récemment, ajoute la précision suivante: «Le traitement des données au service de l'agriculture ne peut déboucher sur des succès que si parallèlement, on réussit à mettre en place les dispositifs nécessaires d'orientation pratique». Exem-

plés cités: la régulation des arrosages grâce à la prise en compte de données concernant les précipitations, la teneur du sol en eau et les besoins en eau de tel ou tel type de culture. Entretemps ont aussi été développés des modèles opérationnels destinés à faciliter la planification de la fumure des sols et le choix des plantations. Le large éventail d'informations s'étendant de la graine aux récoltes dont on dispose actuellement en permanence, améliore notablement la qualité des conseils en culture. De même, des programmes d'informatique ont vu le jour dans le domaine de la production animale qui permettent d'optimiser les rations de fourrage.

La bouillie bordelaise: cent ans déjà

agr – Il y a cent ans, le professeur de botanique Millardet et son collègue Gayon, de Bordeaux, mettaient au point un mélange de sulfate de cuivre et de chaux capable de combattre efficacement certaines maladies végétales. La «bouillie bordelaise» était née. La découverte de l'effet fongicide (destructeur de champignons parasites) de cette préparation, connue depuis lors dans le monde entier, a marqué d'une pierre blanche l'histoire des produits phytosanitaires. Car pour la première fois, l'homme se dotait d'un moyen de lutte concluant contre les maladies cryptogamiques.

Etat actuel des normes techniques agricoles:

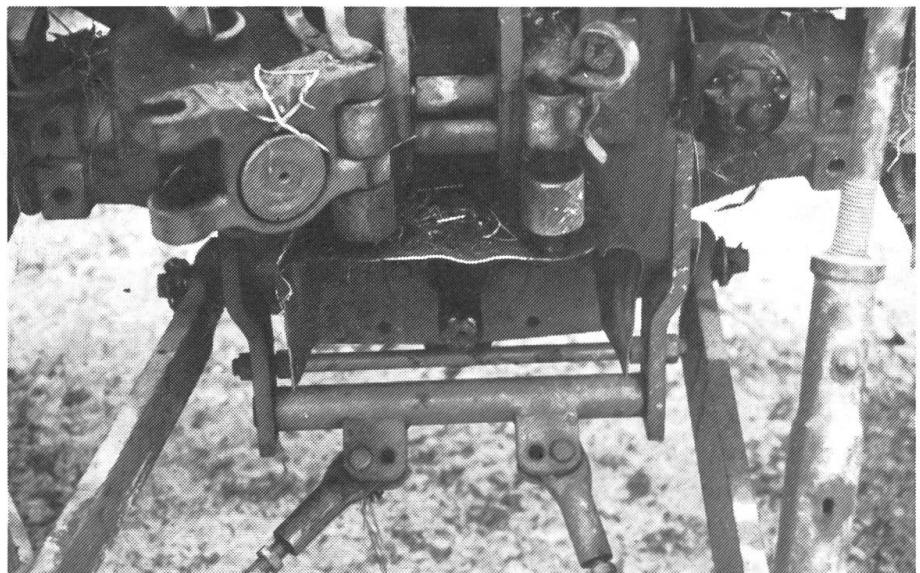
La prise de force

N. Uenala, Stat. féd. de recherches FAT, 8356 Tänikon

A côté de l'attelage trois-points, la prise de force est la seconde partie de grande importance à l'arrière du tracteur. Cette prise de force est standardisée selon les normes ISO – 500 – 1979 et ISO / DIN 500 – 1985 en ce qui concerne le nombre de tours, le sens de rotation, la position et les dimensions (voir ill. 1-4). Il existe trois tailles avec des profils divergents selon la prise de force à débiter.

Prise de force arrière dans la pratique

La forme 1, à profil cannelé, à flancs droits et un diamètre nominal de 35 mm, a fait ses preuves dans la pratique (voir ill. 2). La nécessité d'atteler aussi des engins qui sont construits pour



1: La prise de force standardisée avec écran de protection.

540 tr/min sur des tracteurs qui sont équipés de la prise de force à 1000 tr/min (forme 2), amène immanquablement à des constructions déconnectables ou re-

branchables à deux nombres de tours. Dans la pratique, on incorpore très souvent et **en divergence de la norme internationale** un bout de p.d.f. pour les deux nombres de tours de la prise de force, en général sous la forme 1.

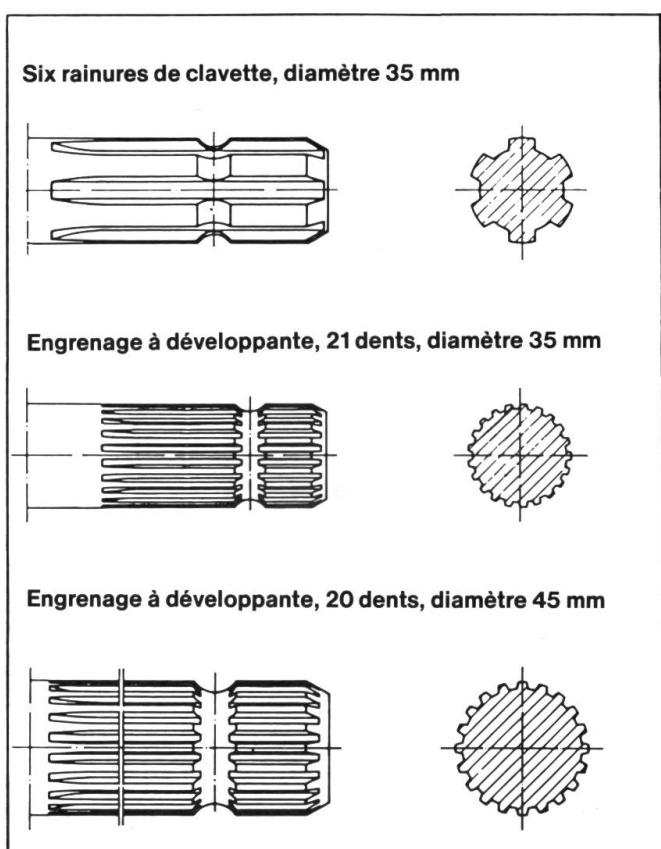
En prévision de dangers d'accidents, il s'agirait d'indiquer sur tous les engins actionnés à la prise de force le nombre de tours moteur permis. Dans la norme ISO – 500 – 1979, il est arrêté à quelle latitude de tours moteur on peut atteindre le nombre de tours à la p.d.f. de 540 tr/min, resp. 1000 tr/min. Il est mentionné textuellement: «Le nombre de tours standardisé de la prise de force pour toutes les fabrications doit se situer entre 80 et 90 % de la vitesse nominale du moteur» (tra-

Tableau 1: Données importantes de la p.d.f. arrière standardisée (voir ill. 1)

Forme de p.d.f.	Forme 1	Forme 2	Forme 3
Forme de profil	Profil cannelé	Engrenage à développante	Engrenage à développante
Nombre de dents	6	21	20
Puissance de la p.d.f.	jusqu'à 48 kW	jusqu'à 92 kW	jusqu'à 185 kW
Diamètre	35 mm	35 mm	45 mm
Nombre de tours normalisé	540 tr/min	1000 tr/min	1000 tr/min

Sens de rotation tournant à droite pour toutes tailles de p.d.f., vu dans le sens de la course.

Tout détail, p.ex. les tolérances, est relevé dans les normes ISO 500–1979, ISO/DIN 500–1985, et ISO 5673–1980.



2: Les profils cannelés standardisés de la prise de force (mesures v. tab. 1).

pour le nombre de tours standardisé de la p.d.f. – est offert par différents fabricants qui proposent un nombre de tours de la p.d.f. non standardisé entre 700 et 800 tr/min. Ce nombre de tours permet une diminution du bruit et une certaine économie de carburant. On peut aussi en attendre un degré d'usure moins important.

Tableau 2: Données importantes conc. la position de la p.d.f. (voir ill. 3)

Forme de la prise de force	e max.	h min.	h max.
1	50	450	675
2	50	550	775
3	50	650	875

duction de l'allemand). Sans se préoccuper de la norme, il existe des p.d.f. qui atteignent très rapidement leur nombre de tours, ou, en d'autres termes, qui travaillent à plein gaz avec un nombre de tours se situant autour de 700 tr/min. Dans ces cas il est négatif qu'il y ait une perte de puissance élevée entre la vites-

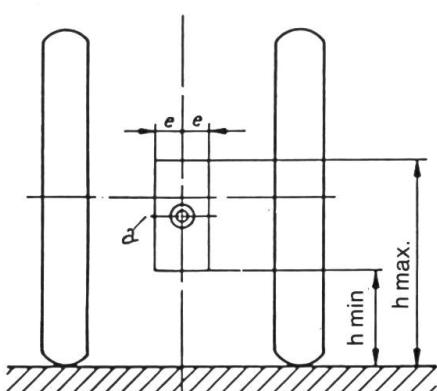
se nominale du moteur et le nombre de tours standardisé de la prise de force (540 tr/min). D'autre part, on peut travailler avec un nombre de tours moteur très réduit pour les nombreux travaux légers, ce qui est souhaitable.

Le même avantage – mais sans la perte de puissance négative

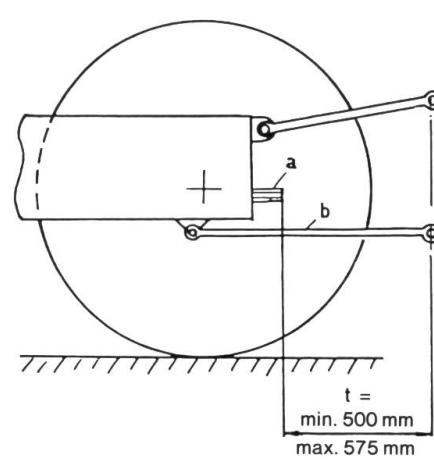
Non seulement la forme, mais aussi la hauteur (h) de la p.d.f. au-dessus du plan de niveau du tracteur ainsi que le décalage latéral (e) du plan moyen vertical sont standardisés (voir ill. 3). Afin de garantir un attelage uniforme, la distance (t) entre la fin des barres inférieures et la fin de la prise de force est normalisée (ill. 4).

Il s'agit de munir les bouts de prise de force d'un écran de protection normalisé selon la norme ISO – 500 (ill. 1).

Afin d'éviter des collisions entre les engins et les parties du tracteur, il est prévu des zones de dégagement standardisées autour du bout de la prise de force (voir ISO – 500) et autour de l'attelage trois-points (voir ISO 2332/1983). L'illustration 4 nous montre une partie de la zone de dégagement autour de l'attelage trois-points. Tout détail – en ce qui concerne p.ex. les tolérances et les mesures – est contenu dans les normes précitées.



3: Position de la prise de force (mesure v. tab. 2). a = p.d.f.



4: Position de la prise de force et de l'attelage à trois points (mesures v. tab. 2).